

Qu'est-ce qu'une personne en situation d'itinérance?

Une personne est en situation d'itinérance lorsqu'elle est sans domicile fixe, directement à la rue, errante ou dans une ressource d'hébergement de courte durée offrant des services aux personnes en situation d'itinérance.

Quand devez-vous produire la Confirmation d'identité et de domicile au Québec?

Remplissez le formulaire **seulement si** la personne répond aux 3 conditions suivantes :

Elle fréquente votre organisation et vous pouvez confirmer son identité.

Elle est en situation d'itinérance.

Elle est âgée de 18 ans ou plus.

Quels renseignements inscrire sur le formulaire?

Vous devez remplir **toutes les sections** du formulaire *Confirmation d'identité et de domicile au Québec*. Ce dernier est disponible en français et en anglais. **Il ne peut pas être remplacé par un autre document et est obligatoire pour faire une demande de carte d'assurance maladie.**

Section 1 – Informations sur la personne

- Prénom et nom
- Sexe (facultatif)
- Date de naissance
- Mention de la présence de pièces d'identité (s'il y a lieu)

Section 2 – Informations sur la personne qui remplit le formulaire

- Prénom et nom
- Titre professionnel
- Numéro de téléphone
- Nom de l'organisme
- Adresse de correspondance (identique à celle fournie au responsable du processus du centre intégré de santé et de services sociaux ou du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de votre région)
- Signature
- Date de la signature

Section 3 – Consentement de la personne en situation d'itinérance

- Signature de la personne assurée
- Date de la signature
- Consentement à l'ouverture du courrier (facultatif)
- Consentement à la communication (facultatif)

Le **logo** de votre organisme doit figurer dans l'en-tête du formulaire.

L'absence d'une de ces informations pourrait entraîner la reprise du processus et retarder l'envoi de la carte d'assurance maladie.

Que devez-vous dire à la personne en situation d'itinérance?

- La confirmation d'identité est valide pendant **45 jours**.
- La personne doit remettre l'original du document à l'un des points d'authentification de sa région.

Avez-vous rempli le Registre du processus allégé d'obtention de la carte d'assurance maladie pour les personnes en situation d'itinérance dans toutes ces situations?

- ➔ Après chaque confirmation d'identité
- ➔ À chaque réception, remise et retour de carte d'assurance maladie
- ➔ À chaque réception de lettre de la Régie de l'assurance maladie du Québec, le cas échéant

Quoi faire en cas de première inscription et de retour au Québec?

La personne en situation d'itinérance doit présenter un document prouvant son statut légal au Canada lors de son authentification dans un point de service désigné pour les personnes en situation d'itinérance. Voici la liste des documents acceptés :

Citoyenneté canadienne

- Certificat de naissance ou copie d'acte de naissance délivré par un bureau d'état civil canadien (délivré à partir du 1^{er} janvier 1994 par le Directeur de l'état civil pour une naissance au Québec)
- Certificat de citoyenneté canadienne ou passeport canadien valide
- Certificat de statut d'Indien délivré par Affaires autochtones et du Nord Canada, accompagné du certificat de naissance délivré par une autorité compétente (personne ayant le statut d'Indien née à l'extérieur du Canada)

Résidence permanente

- Carte de résident permanent ou tout autre document délivré par les autorités canadiennes de l'immigration attestant le statut de résident permanent au Canada
- Certificat de sélection du Québec
- Autres statuts
- Documents, certificats ou permis délivrés par les autorités canadiennes et québécoises de l'immigration attestant le statut de la personne et l'autorisant à être au Canada

Pour communiquer avec nous

Téléphonez-nous au **1 877 715-0512** pour :

- ➔ Poser vos questions sur le dossier d'une personne
- ➔ Effectuer un suivi concernant la délivrance d'une carte d'assurance maladie
- ➔ Inscrire une personne à l'assurance médicaments (si elle n'est pas déjà inscrite et qu'elle ne peut pas le faire en ligne)

! Ne transmettez pas ce numéro de téléphone à la clientèle.

La personne concernée doit être présente au moment de votre appel, sauf si vous avez une procuration. La personne en situation d'itinérance veut communiquer avec nous? Donnez-lui notre numéro général sans frais : **1 800 561-9749**.